Saint-Caprais de Bordeaux

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITE DE LA COMMUNE DE SAINT-CAPRAIS DE BORDEAUX SUR FACEBOOK
@saintcapraisdebordeaux

Magazine

Magazine d'informations municipales

Mars 2021

Numéro 2

Municipalité
Tania COUTY élue maire

Focus
Le service Urbanisme

Associations
L'actualité de nos associations

Mairie de Saint-Caprais de Bordeaux

www.saintcapraisdebordeaux.fr

Saint-Caprais de Bordeaux Magazine
Magazine d'informations municipales

Directeur de la publication : Tania COUTY
Directeur de la rédaction : Brice HERCOUET
Rédacteurs : Virginie SCHOTT, les élus
Conception graphique : Brice HERCOUET
Imprimé par : Imprimerie LESTRADE
SIRET 610 431 808 00020
Crédit photos : mairie de Saint-Caprais de Bordeaux, les élus
Tirage : 1.600 exemplaires

PEFC 10-31-1377
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org

IMPRIM'VERT
Votre imprimeur agit pour l'environnement

Sommaire

3 Édito
4 Municipalité
6 Actualité
11 Actualité du CCAS : les jardins partagés
12 Focus : le service de l'urbanisme
13 Parole au « groupe des 5 »
14 La voix des assos
18 Médiathèque

Mairie
4 avenue de Mercade
33880 Saint-Caprais de Bordeaux

Tél. : 05.57.97.94.00
Fax. : 05.57.97.94.01
accueil@saintcapraisdebordeaux.fr

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi
De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le maire et les adjoints reçoivent sur RDV pris au secrétariat.

Anne-Claire DEVEVEY, adjointe aux affaires sociales, reçoit sur RDV le vendredi de 14h à 18h. Tél. : 07.64.57.00.62.

EN COUVERTURE

Les jardins partagés

Le 27 février dernier, Saint-Caprais de Bordeaux a eu le plaisir d'accueillir Christelle DUBOS, députée de la 12ème circonscription de la Gironde, à l'occasion du lancement des travaux dans les jardins partagés.

Retrouvez l'article complet sur les jardins partagés en page 11 de ce magazine.

Pêle-mêle

Photos des jardins partagés lors des travaux du 27 février 2021

ÉDITO

Chères Saint-Capraisiennes,

Chers Saint-Capraisiens,

La démission de Sébastien MURARD de son poste de maire a assombri les premiers jours de notre printemps.

Comme il s'en est expliqué dans un courrier adressé à la population, son épuisement ne lui permettait plus d'assumer sa fonction. Il l'a menée avec énormément d'implication dans un contexte difficile pour de nombreuses raisons. Pour cela, et pour tout le reste avant, nous le remercions. Il doit maintenant penser à lui et à sa famille. Nous leur souhaitons de se retrouver en toute quiétude.

Le 26 mars, de nouvelles élections ont eu lieu au sein du conseil. Quelques modifications s'en suivent dans la municipalité, qui vous sont présentées dans ce magazine.

Je remercie le conseil municipal qui m'a accordé sa confiance et m'a élue maire. J'en suis honorée et je me ferai un devoir, entourée de personnes compétentes et motivées, de poursuivre la réalisation du programme de notre équipe.

Un des axes majeurs est la révision du Plan Local d'Urbanisme, pour freiner les constructions galopantes. La délibération de prescription, votée à l'unanimité, va dans ce sens. C'est le début d'une procédure de trois ans à minima, qui va nous permettre d'envisager l'aménagement de notre territoire autrement.

Notre très forte obligation de logements sociaux, 250 environ, y sera programmée. Une grande partie le sera par la création de logements en résidences seniors et structures pour handicapés.

Et parce que la qualité de vie est bien notre priorité, la commission « Environnement et cadre de vie » débute l'année par une action inédite sur notre commune. Je vous laisse le soin, en feuilletant les pages, de la découvrir.

Cette douceur de vivre, à laquelle nous aspirons tous, est toujours compromise par la crise de la Covid-19. L'adaptation et la patience semble être nos seules armes dans ce combat contre un ennemi invisible dont on a beaucoup à apprendre pour s'en prémunir.

Et dont l'issue semble suspendue à la vaccination. Or, le centre de la nouvelle clinique du Tondu, où le CCAS avait inscrit des personnes de plus de 75 ans, a fermé sans prévenir ! Selon la Communauté des Communes, il faut compter maintenant sur l'ouverture d'un centre de vaccination vers la mi-avril sur la commune de Sadirac.

Vous trouverez dans ce numéro de printemps les articles de nos si précieuses associations, endurantes et inventives.

En attendant de renouer avec une vie sociale, le marché de printemps vous offrira le 4 avril prochain un petit moment d'évasion. Vous y trouverez de nombreuses plantes, et vous pourrez y rencontrer les premiers jardiniers du nouveau concept des « jardins partagés ».

Je vous invite à profiter de cette parenthèse printanière…dans le strict respect des gestes barrières !

Bonne lecture !

Tania COUTY
Maire de Saint-Caprais de Bordeaux

MUNICIPALITÉ

Tania
COUTY
Maire

Élue communautaire

Brice
HERCOUET
1er adjoint

Élu communautaire

Claire
KONTOWICZ
2ème adjointe

Élue communautaire

Alain
GRANGIER
3ème adjoint

Sandrine
DULON
4ème adjointe

Patrice
CHAZALLET
5ème adjoint

Anne-Claire
DEVEVEY
6ème adjointe

Sébastien
MURARD
Conseiller
municipal

Élu communautaire

Jérôme
TARTARE
Conseiller
municipal

Chrystelle
NUNES
Conseillère
municipale

Sylvain
BORG
Conseiller
municipal

Audrey
SCHMIDT
Conseillère
municipale

Jean-Luc
RODRIGUEZ
Conseiller
municipal

LES **COMMISSIONS**

Finances

Vice-Président :
Brice HERCOUET

Membres :
Claire KONTOWICZ
Alain GRANGIER
Sandrine DULON
Patrice CHAZALLET
Anne-Claire DEVEVEY
Sébastien MURARD
Armand MUNOZ
Corinne REIGT

Urbanisme Accessibilité - Travaux - Voirie

Vice-Président :
Alain GRANGIER

Membres :
Jérôme TARTARE
Sébastien MURARD
Benoît MARTIN
Steve BOURDILLEAU
Anne STANISLAS
Georges LAYRIS
Armand MUNOZ

Associations - Sports - Culture

Vice-Présidente :
Sandrine DULON

Membres :
Benoit MARTIN
Sylvain BORG
Alain GRANGIER
Steve BOURDILLEAU
Anne-claire DEVEVEY
Stéphanie BALLARIN-GUILLEMOT
Sébastien MURARD
Cindy HANY
Anne STANISLAS
Maryline BORDES-DEMOLIS

Suite à la démission de Monsieur Sébastien MURARD, le conseil municipal s'est réuni le 26 mars 2021 et a élu Madame Tania COUTY maire de Saint-Caprais de Bordeaux.
Monsieur Sébastien MURARD conserve ses mandats de conseiller municipal et de conseiller communautaire.

Anne
STANISLAS
Conseillère municipale

Benoît
MARTIN
Conseiller municipal

Stéphanie
BALLARIN-GUILLEMOT
Conseillère municipale

Steve
BOURDILLEAU
Conseiller municipal

Cindy
HANY
Conseillère municipale

Armand
MUNOZ
Conseiller municipal

Maryline
BORDE-DEMOLIS
Conseillère municipale

Georges
LAYRIS
Conseiller municipal
Élu communautaire

Claire
ORDUREAU
Conseillère municipale

Corinne
REIGT
Conseillère municipale

Environnement - Cadre de vie

Vice-Président :
Patrice CHAZALLET

Membres :
Alain GRANGIER
Stéphanie BALLARIN-GUILLEMOT
Jérôme TARTARE
Jean-luc RODRIGUEZ
Audrey SCHMIDT
Steve BOURDILLEAU
Cindy HANY
Claire ORDUREAU
Maryline BORDES-DEMOLIS

Affaires scolaires et périscolaires

Vice-Présidente :
Claire KONTOWICZ

Membres :
Stéphanie BALLARIN-GUILLEMOT
Chrystelle NUNES
Audrey SCHMIDT
Sébastien MURARD
Maryline BORDES-DEMOLIS
Georges LAYRIS

Communication - Information

Vice-Président :
Brice HERCOUET

Membres :
Claire KONTOWICZ
Alain GRANGIER
Sandrine DULON
Patrice CHAZALLET
Anne-Claire DEVEVEY
Stéphanie BALLARIN-GUILLEMOT
Georges LAYRIS
Armand MUNOZ

SCOLAIRE

Des enfants sensibilisés à la sauvegarde de l'environnement

Exposition de dessins sur la protection des arbres

Après les plantations d'arbres fruitiers par la classe de CE1 de Mme Muller, les enfants ont travaillé avec leur maîtresse sur l'importance de protéger les arbres.

Claire KONTOWICZ, adjointe aux Affaires scolaires et périscolaires et Patrice CHAZALLET, adjoint à l'Environnement et cadre de vie, ont reçu les enfants dans la salle du conseil municipal pour les écouter parler de leur travail et récupérer leurs dessins.

Quelques dessins réalisés par les enfants

Ces derniers ont ensuite été affichés dans le hall de la mairie durant tout le mois de février.

Un grand bravo aux enfants pour ce magnifique travail !

Protocole sanitaire du temps méridien de l'école élémentaire

Une modification du protocole sanitaire a eu lieu durant les vacances de février.

Une distance de 2 mètres entre chaque groupe d'enfants de classe différente est à présent requise durant le temps méridien (seul moment où le port du masque n'est pas possible).
Un aménagement de la cantine a eu lieu afin de pouvoir faire respecter cette nouvelle règle de distanciation.

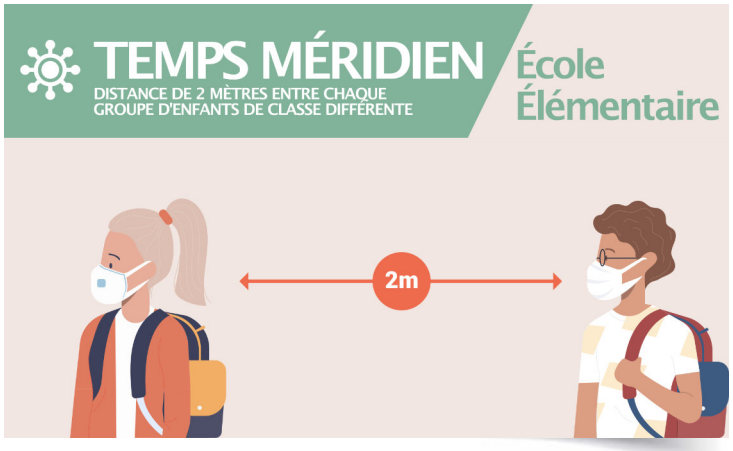

Le protocole mis en place depuis septembre avec les groupes sanitaires a permis aisément ce changement puisque l'organisation était déjà assez stricte.

RAPPEL

Inscription pour la rentrée scolaire 2021

Les parents des enfants nés en 2018 doivent se rapprocher le plus rapidement possibles des services de la mairie pour une inscription à l'école maternelle.

Cette démarche permet de connaître les effectifs pour la rentrée 2021. La mairie a l'obligation d'en faire état à l'Éducation Nationale afin d'organiser la prochaine rentrée scolaire.

CULTURE

Un spectacle pour l'école maternelle

Dans le cadre du Festival Entre 2 Rêves, le lundi 15 mars 2021, quatre classes de l'école maternelle ont eu la chance d'assister au spectacle *« Drôles de Petites bestioles »* par la Compagnie Mutine, dans la salle J.P. CORJIAL.

Les enfants de maternelle captivés par le spectacle

Les « Drôles de Petites bestioles », c'est un spectacle vivant s'appuyant sur des albums d'Edouard MANCEAU, écrit et mis en musique par Gilles BORDONNEAU.
Deux musiciens-comédiens, Gilles BORDONNEAU et Olivier GERBEAUD, font découvrir de petits et de gros instruments au public au fil des aventures de Frout-Frout le cochon, Tic-Tic la girafe et leurs amis.

Pour la 17ème édition du Festival Entre 2 Rêves, dans un contexte sanitaire inédit, la sphère scolaire était la seule opportunité de proposer aux enfants des spectacles culturels.

Gilles BORDONNEAU et Olivier GERBEAUD

Les écoles de Saint Caprais de Bordeaux ont ainsi saisi cette chance en proposant aux enfants de maternelle et de primaire deux spectacles.

Le premier a donc eu lieu le 15 mars et le second *« D'un chant à l'autre »* sera programmé le jeudi 1er Avril pour deux classes de CE1 et deux classes de maternelle.

La municipalité remercie chaleureusement l'organisation du Festival Entre 2 Rêves pour son dynamisme culturel sur notre territoire et nous les assurons de notre soutien pour de futures programmations tout public.

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Plateforme de e-commerce Ma Ville Mon Shopping

Suite à un accord passé entre la plateforme de vente en ligne Ma Ville Mon Shopping, la Région Nouvelle-Aquitaine et les territoires partenaires dont le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers, la gratuité des frais de commission pour les entreprises et des frais de livraison de proximité pour les consommateurs a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2021.

Commerçants, artisans…n'hésitez plus et inscrivez-vous sur www.mavillemon-shopping.fr !
Déjà près de 100 commerces du Cœur Entre-deux-Mers se sont inscrits sur la plateforme !

Un animateur numérique des entreprises a été recruté par la Pôle Territorial.
Sa mission est d'accompagner les entreprises dans leurs projets de transition numérique et de les aider à développer la vente en ligne via la plateforme de e-commerce Ma Ville Mon Shopping.

Brice HERCOUET, adjoint à l'Information et à la communication, a été nommé référent de l'action sur Saint-Caprais de Bordeaux.

Si vous souhaitez bénéficier de son accompagnement ainsi que celui du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers, n'hésitez pas à le contacter par mail à l'adresse suivante :
ecommerce@saintcapraisdebordeaux.fr

ENVIRONNEMENT

Gestion différenciée et éco-pâturage

Une gestion des espaces publics différenciée

Pour aider la municipalité dans ses réflexions vers une gestion différenciée des espaces publics, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), va nous accompagner gratuitement pour au moins une année.

La gestion différenciée, qu'est-ce que c'est ?
Concept ayant émergé dans les années 90, la gestion différenciée a été définie de nombreuses façons. Mais toutes les définitions s'accordent sur le fait qu'il s'agit d'un mode de gestion plus respectueux de l'environnement, écologique, en alternative à la gestion horticole intensive et qui s'adapte à l'usage des lieux.
« C'est gérer autant que nécessaire, mais aussi peu que possible ».

La gestion différenciée assure ainsi un équilibre entre : accueil du public - développement de la biodiversité - préservation des ressources naturelles.

Ses objectifs sont simples :
- Enrichir nos villes d'une biodiversité locale riche (flore et faune régionales)
- Limiter les impacts négatifs sur notre environnement déjà malmené
- Créer un cadre de vie agréable et des paysages diversifiés

La méthodologie de cet accompagnement sera la suivante :
1. Réaliser un diagnostic (en cours)
2. Élaborer un plan de gestion
3. Former les agents
4. Identifier les matériels

Le suivi de cet accompagnement fera l'objet d'une information à la fin de chaque étape.

De l'éco-pâturage sur les terrains communaux de Saint-Caprais de Bordeaux

Suite aux réflexions menées par la commission Environnement et cadre de vie, la municipalité a décidé d'entretenir certains espaces verts de la commune par de l'éco-pâturage. C'est un choix écologique !

Deux quartiers ont été ciblés pour expérimenter l'éco-pâturage : celui des Peupliers / la Courte Paille et celui de la Grave.

Quartier des Peupliers / la Courte Paille
Samedi 6 mars les membres de la commission présentaient aux riverains des lotissements des Peupliers et de la Courte Paille, le projet d'entretenir le grand espace vert communal avec des moutons de race landaise, une des plus anciennes variétés de France. Ils étaient accompagnés de Manon MODET, bergère résidente de la commune de Baurech.

Manon MODET et Patrice CHAZALLET en concertation avec les habitants

Les nombreux échanges constructifs ont permis de finaliser ce projet tous ensemble. Les sept moutons seront sous la responsabilité de Manon MODET. Ils arriveront en avril.

Ces ovins, sauvés de l'abattoir, pourront pâturer paisiblement.
Des ateliers seront organisés sur différents thèmes pour la joie des petits mais aussi des grands !
Nous remercions vivement les riverains pour leur participation et leur adhésion à ce projet.

Quartier de la Grave
Pour encore limiter les tontes mécaniques, le terrain communal de la Grave va accueillir en avril, deux vieux chevaux. Ces équins seront sous la responsabilité d'Aurore ROY, habitante de Saint-Caprais de Bordeaux.
Le projet présenté aux riverains a reçu l'unanimité. Merci à eux.

D'autres terrains communaux sont à l'étude pour accueillir ce type de projet.

CADRE DE VIE

Lutte contre l'incivisme et les incivilités

Un plan de prévention en cours d'élaboration

Venant du latin *incivilitas* dont la première utilisation remonte à 1426, la notion d'incivilité est apparue dans la langue française au XVIIème siècle. Ce terme exprime donc un manque de civilité, c'est-à-dire un manque de courtoisie ou de politesse, soit en acte, soit en parole.

L'incivilité peut donc se comprendre comme un ensemble de nuisances sociales variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance.

Or, le village est notre espace collectif et le respect des règles de vie commune est un facteur primordial de la qualité de vie et de sécurité auxquelles chaque Saint-Capraisien aspire.

Pourtant, des agissements d'incivisme et des attitudes négligentes voire méprisantes sont régulièrement constatés.

Ensemble, faisons cesser les nuisances, les incivilités du quotidien et les actes d'incivisme sur notre espace commun.

La municipalité travaille actuellement sur un plan global de prévention contre l'incivisme dans notre village.

Pour commencer, il a été décidé de traiter d'un sujet spécifique dans chaque magazine, en commençant dans ce numéro par les déjections canines.

Une « loi déjection canine » existe-elle ?

Les déjections canines sont autorisées à gésir seulement dans les caniveaux. À l'exception des parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons.
En dehors de ce cas précité, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :

- Les voies publiques
- Les trottoirs
- Les espaces verts publics
- Les espaces des jeux publics pour enfants

Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.
L'amende pour déjection canine est fixée à 35 euros dans la commune.

D'autre part, les chiens sont nos fidèles compagnons, mais sur la voie publique ils doivent être tenus en laisse pour éviter tout accident regrettable.

En ce qui concerne les aboiements, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

URBANISME

La révision du PLU adoptée à l'unanimité

Lors de sa séance du 1er mars 2021, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Les enjeux majeurs seront les suivants :

- Protéger l'environnement, la biodiversité et les continuités écologiques
- Préserver et valoriser les paysages de la Commune et son patrimoine naturel en tenant compte des spécificités, notamment les zones naturelles, forestières, agricoles et viticoles
- Maîtriser l'étalement urbain, l'organisation de l'espace communal et permettre un développement harmonieux de la Commune en programmant une évolution mesurée et contrôlée de la population, prenant en compte la protection du patrimoine bâti ainsi que la qualité du cadre de vie
- Valoriser et hiérarchiser les espaces urbains et mettre en cohérence les capacités d'accueil avec nos équipements et nos ressources

Les modalités de concertation prévues :

- Informations dans le magazine municipal et sur le site web de la Mairie
- Tenue d'au moins une réunion publique d'informations et de débats avec la population
- Mise à disposition du public d'un dossier de présentation et d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, consultable en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
- Balade urbaine

ASSOCIATIONS

Soutenons nos associations !

La commission Associations Sports et Culture a reçu une grande majorité des membres des bureaux des Associations de Saint-Caprais de Bordeaux durant tous les mois de janvier et février.
Ces rencontres nous ont permis de faire un bilan de cette année si particulière et d'affiner les besoins matériels et financiers (étude des subventions).

Le bilan pour les associations est très contrasté selon l'âge des adhérents et la nature des activités (autorisées ou pas par les mesures gouvernementales).
Globalement, plus les associations ont des adhérents âgés, plus elles ont souffert d'une désaffection de leurs membres.
Les activités d'éveil qui s'adressent à un jeune public ont aussi connu une baisse de leur fréquentation.
Pourtant, plus que jamais les associations ont fait preuve d'inventivité pour maintenir coûte que coûte les activités et s'adapter face aux ouvertures et fermetures successives des salles municipales.

La commission s'interroge cependant sur les comportements depuis quelques années de la pratique associative, exacerbée par la crise de la Covid-19.
Ne soyons pas de simples consommateurs des associations mais de véritables acteurs.
Adhérer à une association, c'est s'impliquer, participer aux Assemblées Générales, apporter son soutien aux prises de décisions, aider matériellement et donner de son temps pour que perdure les activités.
Aujourd'hui encore plus qu'hier, les associations ont besoin de votre engagement.
N'hésitez pas à proposer votre aide, même minime, aux responsables des associations... ils ont besoin de vous !
La commune de Saint-Caprais de Bordeaux a toujours été rayonnante en terme associatif, des années à construire un tissu riche et varié...Il est capital de le maintenir et même de le faire progresser pour les générations futures.

Que les années à venir soient créatives, engagées et solidaires…. Vive les associations ! Vive les bénévoles !

ACTUALITÉ DU CCAS

Les jardins partagés arrivent avec le printemps

Mars 2020 : le lancement des jardins partagés, à la plaine Bernardin, était stoppé net par la Covid-19.
Un an plus tard, le concept est de retour. Il fallait un peu de temps pour concevoir un projet pérenne. L'accessibilité de la plaine était un véritable frein à l'émergence de dynamiques citoyennes. Le projet a été repensé dans son ensemble et le site de la plaine Bernardin devient un site secondaire.

Les jardins de l'ancien presbytère ont été retenus pour accueillir cette activité. Le choix s'est porté sur ce lieu pour son accessibilité et ses nombreux atouts.

Une bien belle journée pour débuter les travaux

À l'intérieur du bâtiment, une salle commune. Cette salle, utilisée par les bénévoles deux jours par semaine pour le tri des dons de vêtements, accueillera des ateliers cuisine. Les jardiniers pourront ainsi déguster les produits cultivés. Le garage attenant servira de base de vie au jardinier : local de stockage pour les outils, atelier pour les semis et autres ateliers pédagogiques. Un accès aux sanitaires permettra aux jardiniers les plus investis de passer sans soucis de nombreuses heures aux jardins.

L'opération est portée par un groupe de pilotage composé de trois élus du CCAS et de deux administrés, tous très attentifs à cultiver en mode bio. Dans ce jardin « zéro produits », ils vous attendent pour vous présenter la charte qui régit le lieu, et vous laissez exprimer vos idées ou vos talents… ou en acquérir à leurs côtés ! En effet, ce lieu est avant tout un terrain de partage de connaissances.

Le jardin, d'une surface totale de 1000 m² environ, est pensé en deux parties, toutes deux cultivées par les bénévoles : une pour le maraichage, destiné aux bénéficiaires de l'aide alimentaire et à la vente au profit du CCAS, l'autre pour la cueillette individuelle des jardiniers investis dans ce projet.

Le jardin est clôturé. Il suffit de pousser le portillon pour rentrer dans ce futur jardin merveilleux. Ce parti pris délivre deux messages : *« Le jardin est accessible à tous, vous devez en respecter les règles. Nos amis les animaux peuvent s'ébattre et faire leurs besoins à l'extérieur mais pas en ces lieux ».*
Les jardiniers fatigués peuvent se reposer dans l'espace détente créé à l'ombre du *lagerstroemia*, face au carré laissé à la disposition des enfants. Des ateliers nature y seront proposés… dès que les conditions sanitaires le permettront !

Cet espace de pédagogie et de convivialité est l'un des trois volets d'un projet global.
La plaine Bernardin en est un second, en accès libre. Le verger Pierre Jean recevra l'attention qu'il mérite. Les fruits seront ramassés pour les ateliers cuisine ou feront tout simplement le bonheur des gourmands de passage. Les bacs installés l'année dernière restent en place afin de recevoir des herbes aromatiques et médicinales. Les promeneurs pourront ainsi les ramasser au gré de leurs envies.

Le troisième volet, les jardins familiaux, sera développé à la fin de l'année. Il s'agira de permettre un accès individuel à un terrain cultivable pour (re)trouver des plaisirs simples : se nourrir, savoir ce que l'on mange et y prendre du plaisir.

Le CCAS sera le 4 avril prochain sur le marché dominical afin de vous présenter le projet. Venez à leur rencontre !

En attendant, vous pouvez contacter :
Les jardins partagés : Daniel au 06.75.14.09.34
Le verger Pierre Jean (plaine Bernardin) : Corinne au 06.77.36.85.36
Date du prochain atelier : samedi 10 avril

RECHERCHE DONS D'OUTILS

Le CCAS recherche des outils de jardinage : tuyau d'arrosage, arrosoir, houe, râteau, bêche, binette, petites pelles à main, grelinette…

Merci de contacter Daniel si vous êtes en possession de ces outils et que vous souhaitez les donner.

Le Service de l'urbanisme en quelques mots

L'équipe : Suzanne BARREAU (secrétariat), Frédéric DHOYER (police de l'urbanisme), Alain GRANGIER (adjoint à l'urbanisme)

Le service urbanisme gère et applique les réglementations qui s'imposent en matière de droit du sol, notamment via le Plan Local d'Urbanisme.

Ses missions principales consistent à conseiller les administrés, transmettre les dossiers au service instructeur et contrôler la conformité des travaux réalisés sur la commune.

Face à l'augmentation du nombre de constructions, le policier municipal assure depuis quelques mois déjà une police de l'urbanisme, souvent accompagné de l'adjoint à l'urbanisme. Ces contrôles visent uniquement à préserver notre cadre de vie et les enjeux environnementaux, en s'assurant que les administrés ne s'écartent pas des autorisations délivrées. Si la prévention est la règle, les sanctions ne sont toutefois pas exclues.

Frédéric DHOYER, Alain GRANGIER et Suzanne BARREAU

Le service urbanisme :

- Accueille les administrés et les accompagne dans leurs démarches
- Délivre les certificats d'urbanismes
- Transmet les dossiers de demande d'autorisation au service instructeur
- Délivre les arrêtés de voirie
- Surveille la réception des travaux sur le domaine public
- Vérifie que les administrés respectent bien les règles d'urbanisme en vigueur
- Sanctionne les contrevenants n'ayant pas obtenu d'autorisations ou ne les respectant pas

Dans quels cas demander une autorisation ?

La déclaration préalable de travaux (DP) peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

Le permis de construire (PC) concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

Le permis d'aménager (PA) permet à l'administration de contrôler les aménagements réalisés sur un terrain.

Le permis modificatif doit être demandé pour des petits changements au projet initial d'un PC ou d'un PA. S'ils sont plus importants, un nouveau dossier de demande de permis de construire ou d'aménager doit être déposé.

Le permis de démolir doit être obtenu avant une démolition. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande de démolition peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.

Le transfert d'un permis de construire ou d'aménager en cours de validité, peut être autorisé par la mairie à une autre personne sous certaines conditions.

HORAIRES DU SERVICE

Renseignements : de 8h00-12h00 et de 14h00 à 18h00
Dépôts de dossier : sur rendez-vous
Secrétariat fermé le lundi et police de l'urbanisme fermée le mercredi

PAROLE AU « GROUPE DES 5 »

DROIT DE RÉPONSE

Le groupe municipal majoritaire se réserve un droit de réponse à paraître dans le prochain magazine au sujet des informations communiquées sur cette page

La démission du maire

C'est un sujet qui occupe et inquiète ces dernières semaines les Saint-Capraisiennes et les Saint-Capraisiens.
Nous avons appris avec beaucoup d'étonnement le mardi 2 mars, de l'envoi de la lettre de démission de Sébastien MURARD le 1er mars à la préfète.
Puis plus de communication ni sur Facebook, ni sur le site Internet et bien évidemment pas sur le tableau numérique.
Réponse de la Préfet le mardi 16 mars, et après 3 jours de réflexion le vendredi 19 enfin, communication Facebook, site, mels aux associations. Si le groupe des 5 a été mis dans la confidence le 1er et 2 mars, depuis rien, pas même lors des commissions qui se sont déroulées pendant la semaine.
La nouvelle équipe se met en place, nouvelle stratégie sûrement, nous espérons pouvoir continuer à participer avec le même esprit pour le bien de la commune et celui des Saint-Capraisiennes et des Saint-Capraisiens.

École élémentaire

Le projet n'est plus, reste un aménagement pour la rentrée 2021 d'un ascenseur nécessaire pour permettre l'accueil d'un élève handicapé.
Les coûts d'un montant d'une quarantaine de mille euros ont donné lieu au vote de délibérations pour la demande de subvention auprès du département et de la région, l'unanimité était évidente.
Si la réactivité est à souligner, nous regrettons que l'avis de l'architecte sur cet aménagement n'ai pas eut lieu, par ailleurs il est regrettable que les travaux de Loustallaut pour un montant de plus de 80.000 € n'ait pas donné lieu également à demande de subventions.

La Loi Mobilités

Cette loi, appelée loi LOM (Loi Orientation Mobilités), concerne la gestion des transports en commun, scolaires et à la personne etc.
L'objet est de développer les alternatives à la voiture individuelle.
La Communauté de Communes a décidée de ne pas prendre cette nouvelle compétence que conserveras la Région.
Cependant comme l'a précisé Monsieur BORAS (maire de Langoiran et responsable de la commission Mobilités à la CdC) *« il est souhaitable que les élus aient un investissement fort sur cette thématique ».*
Le groupe des Cinq est sensible à ce sujet puisque c'était un des axes de notre campagne électorale.
Maryline BORDES-DEMOLIS participe à cette commission à la CdC.
Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancement de ce dossier.

L'éco-pâturage

Trois membres de la Commission Environnement et Cadre de vie : Patrice CHAZALLET, Brice HERCOUET, Claire ORDUREAU et la bergère Manon ont rencontré les habitants du secteur Les Peupliers.
Le montant de cette prestation sera à la charge de la commune.

Le Groupe des Cinq
Maryline BORDES-DEMOLIS, Corinne REIGT, Claire ORDUREAU, Georges LAYRIS, Armand MUNOZ.

A.S.C.J.

Plantation d'un pin maritime symbole de vie et témoin de notre amitié avec notre commune jumelle de Carvoiera (Portugal)

Le 04 Décembre 2020, en présence de Monsieur le Maire Sébastien MURARD, Sandrine DULON, adjointe aux Associations, aux Sports et à la Culture, et des représentants du club de pétanque, notre association a planté symboliquement un pin maritime au boulodrome Yves MARTIN.

Plantation du pin maritime offert par l'A.S.C.J.

Ce pin est le symbole de notre participation au reboisement des zones sinistrées au Portugal suite aux grands incendies de ces dernières années.

Maintenir du lien social dans un cadre d'échange convivial

Nos randonnées et marches nordiques se déroulent régulièrement conformément au protocole sanitaire et nous permettent de garder ce lien social si cher à notre association.

Les randonneurs prêts à arpenter les sentiers

Tous les présents, en particulier nos amis des Foyers Marie Talet et Bois Joly, ont apprécié les moments de convivialité maintenus (distribution de ballotins de chocolats, galettes et crêpes.)

Le Walking Foot… C'est parti !

Après bien des péripéties dues à la pandémie et à la météo capricieuse, la nouvelle activité de l'A.S.C.J. a pu voir le jour.
Jouer au football en marchant peut paraître étrange mais cela existe bel et bien.

Proposé dans l'objectif d'un sport santé de plus en plus important dans les esprits du plus grand nombre de nos concitoyens, cette activité qui se veut tout d'abord ludique peut répondre aux coûts engendrés par la problématique de santé publique.

Alors, oui venez tester en toute tranquillité cette forme de football !

Les entrainements se déroulent les mardi matin de 10 h à 12 h au City Stade ou plaine Bernardin ou au gymnase (si pluie et autorisation cause pandémie).

Pour tous renseignements, contactez :
Bernard : 05.56.21.37.81 - Jésus : 05.56.21.32.06

Les supporters assistant à l'entrainement

Quelques nouvelles de nos amis de Carvoiera

Durant cette période délicate nous restons en contact avec nos amis de Carvoiera et échangeons sur nos situations sanitaires.

Au mois de février les élus municipaux de Carvoeira ont répondu à notre message :

« Bonne année les amis. Nous espérons que tout va bien pour vous. Ici tout va bien. Confinés mais sains. Nous faisons notre travail avec la communauté. Soutenir les personnes âgées, les personnes isolées, désinfecter les rues...Pour l'instant les écoles sont fermées et les enfants font l'école à la maison. En attendant que tout aille mieux pour que nous puissions nous revoir. NUNO PINTO EMILIA LOURENCO ORLANDO MARTINS ».

Sébastien MURARD et Sandrine DULON ont répondu aimablement à la municipalité de Carvoeira et de leurs côtés les ont informés de la gestion quotidienne de la crise Covid-19 à Saint-Caprais de Bordeaux en espérant de meilleurs jours pour rétablir nos échanges.

GINGKO

GINGKO, ça continue !

En attendant la réouverture de nos salles, Ginkgo Arbre de vie a mis en œuvre de nouvelles formes de communication pour préserver le lien avec ses adhérents.

Les séances de sophrologie de Laëtitia LEFEUVRE, les cours de Hatha yoga de Marie THORIS, continuent donc de vivre sous forme d'audio et vidéo.

Toutes celles qui le souhaitent peuvent ainsi poursuivre les exercices de relaxation, respiration, exercices corporels, postures amenant à la détente et au bien-être.

Nos ateliers mensuels du samedi, cours de yoga pour enfants, eux par contre, ont dû être reportés, dans l'attente de jours meilleurs.

Facebook : Gingko Arbre De Vie
06.83.15.95.65

LES ANCIENS COMBATTANTS

Info de dernière minute

Notre voyagiste, Aquitaine Tourisme, nous informe, pandémie de la Covid-19 oblige, du report du voyage en Alsace du 8 au 13 septembre 2021.
Nous espérons qu'à cette période tout ira mieux et que nous pourrons profiter de cette belle région de France.
Si des personnes sont intéressées, elles seront les bienvenues, le programme détaillé leur sera dressé.
Tél Mme BOUEY : 05.56.21.33.37

Repas Gamelle

Les conditions sanitaires n'étant pas réunies, et nous en sommes désolées, notre repas gamelle prévu le samedi 10 avril 2021 ne pourra avoir lieu.
Aussi, nous vous soumettons l'offre proposée par notre traiteur la maison Godinaud, comme nous l'avions fait pour le 11 novembre dernier.

En attendant, prenez bien soin de vous et au plaisir de se revoir bientôt. Notre offre, pour consommation à votre domicile le samedi 10 avril 2021.

Ce qui est compris dans la prestation :

La livraison (froide) en un point donné à partir de 11 h, devant l'ancien bar « Le Montadet », chez M et Mme KIFFER.
Plats livrés en portions individuelles en barquettes operculées micro-ondables, dans un sac pour chaque repas.

Votre menu : 25 €

- Soupe de crabe et sa garniture
- Foie gras de canard entier, toasts grillés, gelée au Lillet
- Suprême de pintadeau au basilic, gratin du Dauphiné à la truffe
- Duo de fromage
- L'amoureux, coulis rouge, mousse citron vert, insert framboise, biscuit amande

Règlement à joindre à l'inscription jusqu'au 5 avril 2021. Chèque à l'ordre de ACPG-CATM Saint-Caprais de Bordeaux et à adresser chez Mme BOUEY, 15, avenue de Loustallaut, Saint-Caprais de Bordeaux.

ASSOCIATION ESPACE ET LOISIRS

Compagnie « Les planches en feu »

Notre compagnie théâtrale, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire continue ses activités. Les comédiens jeunes et moins jeunes, restent motivés.

L'an passé, nous avions réussi à donner des représentations préparées en distanciel par visioconférence. Actuellement, les répétitions pour les jeunes Comédiens se déroulent normalement…enfin presque puisqu'il faut maintenir la distance, garder le masque.
Pour les ateliers de théâtre adulte, les répétitions se pratiquent toujours en visioconférence.

Mais tous travaillent d'arrachepied pour vous préparer, encore et toujours, le festival *« Mai en Scène »* pour le mois de mai. Et le mois de novembre, les adultes ont grand espoir de vous présenter la truculente pièce de Théâtre POUIC-POUIC, qu'ils travaillent depuis Octobre 2019 !
Nous vous donnons rendez-vous pour *« Mai en Scène »* les 22 et 29 mai à la salle J.P. CORJIAL.

Que le Théâtre vive, et que la Culture soit...

3 coups – « Ouvrez les rideaux :

Un virus ne trouvant que l'ennui et la déshérence, décida de lancer un défi à ses amies éprouvette :
« Voyager, accomplir un tour du monde afin de pouvoir rencontrer. Echanger et sauter telle une sauterelle, de continent en continent, de pays en pays, de ville en ville, de foyer en foyer : qu'en pensez-vous ? » demanda le virus aux éprouvettes.
« Tu n'en es pas capable » répondirent ses amies éprouvettes. « Tu t'es toujours accompli à rester avec nous sans jamais oser dépasser les limites. Tu es bien trop sage. »
« Eh, les éprouvettes, regardez-moi bien ! » renchérit le virus. Et il sortit doucement en se glissant dans les embruns de l'air ambiant. Et toc, vous ne m'en croyiez pas capable, ha, ha, ha »
Et le virus partit, sans crainte affronter l'Humanité, et commença son périple.

Fermez les rideaux »

LES PETITES MAINS DE LA RIVE

Ateliers ludiques et créatifs

Les petites mains de la rive proposent ses ateliers ludiques et créatifs, destinés aux enfants.

Grâce à la réalisation d'objets utiles ou décoratifs, de petits jouets mais aussi de créations graphiques, la confiance en soi, l'autonomie, l'imagination, la dextérité sont encouragées, le tout dans une ambiance détendue et sympathique !

Les ateliers ont lieu les lundis et mardis, de 16h30 à 18h, au club house du gymnase et, à ce jour, dans le contexte actuel, ils peuvent être maintenus grâce à un protocole sanitaire respecté. Les enfants sont récupérés à la sortie de l'école.

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez contacter Isabelle au 06.62.12.18.99 ou par mail : isorga@orange.fr

APRODISC

APRODISC, le club informatique

L'année 2020 avait bien commencé avec une fréquentation importante à nos permanences où les bénévoles du club assistent les adhérents, dispensent des conseils, le train train des questionnements autour du numérique qui s'impose à tous : un de nos objectifs étant toujours, de réduire cette fracture numérique dans notre société.

Des formations adaptées sur Windows, traitement de texte, tableur… ont été dispensées en dehors des permanences

Tout début mars, une soirée conférence sur l'intelligence artificielle suivie de la projection d'un film s'est terminée par un débat. Le sujet choisi a retenu l'attention de tous et les questions n'ont pas manqué. L'étonnement et la prise de conscience a été générale et les présents ont bien réalisé que rester dans l'ignorance et le déni est le meilleur moyen d'aboutir au pire des scénarios.

Mars est arrivé avec dans ses bagages un virus qui ne s'attaque pas aux ordinateurs mais à leurs utilisateurs avec pour conséquence la fermeture de nos locaux.
Dés le 30 mars, nous avons proposé à nos adhérents de l'assistance en ligne, du télé dépannage en prenant la main sur leur ordinateur et l'apprentissage du traitement de texte et la PAO
En même temps notre répondeur et notre mail étaient consultés quotidiennement.

Fin août, l'aménagement de nos locaux a été validé par la mairie :
- des postes de travail avec des parois en Plexiglas pour séparer les personnes
- des souris et claviers sans fil pour ne pas manipuler l'ordinateur des adhérents
- un écran de contrôle pour dupliquer l'écran du visiteur

Ce dispositif n'a malheureusement servi qu'un mois puisque les locaux ont de nouveau été fermés par décision préfectorale.

2021 est déjà là et nous avons inauguré la reprise de nos permanences du samedi semaine paire mais en visio.
Rien de plus simple pour se connecter : un clic sur le lien de téléconférence transmis (toujours le même).
Notre Assemblée Générale de début d'année ne pouvant se tenir en présentiel, les documents ont été envoyés aux adhérents qui ont pu voter avec l'aide du logiciel libre « Framaforms ».

Et pour l'avenir quoi de nouveau ?

D'abord, les dispositifs mis en place perdurent.

Ensuite, APRODISC tient depuis le 7 mars un stand sur le marché de Saint-Caprais de Bordeaux chaque 1er dimanche du mois et propose le dessin et l'impression de petites pièces pour la réparation d'objets qui partiraient sans cela à la poubelle.

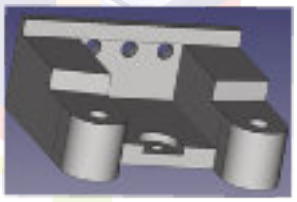

Cette présence vous permet de découvrir aussi nos multiples activités.
Venez nous voir : geek, simples utilisateurs ou néophytes, vous recevrez un bon accueil.

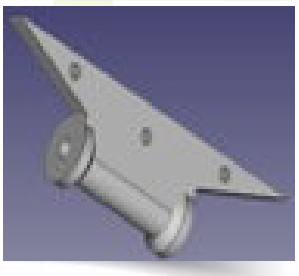

Notre projet d'ouverture d'un Fablab est toujours d'actualité : une nouvelle imprimante 3D vient d'être achetée. L'arrivée d'une découpeuse laser est envisagée et les idées d'achat ne nous manquent pas… pour toujours plus de nouveautés et de services.

MÉDIATHÈQUE

Horaires médiathèque (vacances de Printemps)
Lundi, mardi, mercredi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00
Jeudi matin : bébés lecteurs (sur inscription)
Vendredi : 14h00 - 18h00
Samedi : 10h00 - 12h00

Tél. : 05.57.97.94.17
mediatheque.stcapraisdebx@gmail.com

4 BONNES RAISONS DE VENIR A LA MÉDIATHÈQUE

Venir à la médiathèque, c'est l'occasion de se plonger avec délice dans les joies de prêts de livres, CD, DVD, mais pas que ! Voici donc 4 bonnes raisons de vite vous inscrire à la médiathèque municipale.

1. C'est accessible à moindre coût
Une fois l'adhésion annuelle acquittée, le prêt de n'importe quel support (livre, livre audio, CD, DVD...) est gratuit ! L'adhésion à la médiathèque est de 5 EUR, et même gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans.

Cette dernière donne accès aux neuf médiathèques de la CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers, et à une multitude d'ouvrages. C'est donc un accès facilité à la culture, à la détente et aux loisirs.

Une sélection de livres

2. C'est un accès à la diversité
A la médiathèque, l'éclectisme est de mise et il y en pour tous les goûts.
Vous dénicherez forcément quelque chose même si vous n'êtes pas un grand lecteur ! En outre, les médiathèques du réseau proposent un accès libre à internet afin que vous puissiez, en toute tranquillité, surfer sur le net.

3. C'est un gain de place
On ne va pas se mentir, même à l'heure des plateformes et du numérique, avoir des livres, des CD ou DVD, c'est sympa ! Mais encore faut-il avoir la place de tous les caser ! Nous vivons avec des livres dans notre salon, notre chambre et dans nos toilettes ! Et il nous manque clairement une bibliothèque en plus pour pouvoir ranger convenablement tous nos livres.
Du coup, la médiathèque est notre sauveuse.
On emprunte, on lit, on regarde, on écoute, on rend, et hop, le tour est joué.

4. C'est un lieu convivial
La médiathèque est un lieu animé où vous pouvez profiter des évènements qui y sont organisés : bébés lecteurs, rencontres avec des auteurs, débats d'idées, projections, expositions, spectacles, ludothèque, ateliers… Les médiathèques sont des lieux de culture, au même titre que les musées ou les salles de spectacle.

Un lieu ouvert au public malgré tout
Bien sûr, avec la pandémie la plupart des activités n'ont pu avoir lieu.
Cependant, l'accès à la médiathèque pour le prêt et la consultation se fait tout à fait normalement, aux heures habituelles et dans le respect des consignes sanitaires.

C'est un endroit intergénérationnel où vous pourrez partager de sympathiques moments.
Si vous venez d'arriver dans la commune, c'est un excellent endroit pour rencontrer du monde et échanger notamment avec la médiathécaire !
Venez découvrir les dernières acquisitions, BD, livres, livres audio, CD, DVD... Elles sont très nombreuses et variées.
Vous y trouverez certainement votre bonheur !

Les bébés lecteurs sont de retour

« P'tit bout lit tout » a repris le 25 mars après plusieurs semaines d'interruption liées à la Covid-19.

Les bébés ont ainsi retrouvé le chemin de la médiathèque pour une séance, limitée à 6 bébés, consignes sanitaires obligent.

Mais quel plaisir tout de même pour petits et grands, de partager à nouveau ce moment privilégié. Laetitia (médiathécaire) et Nelly (bénévole) n'ont pas été avares d'énergie pour attirer l'attention des tout petits.
Ces derniers, en très bons spectateurs, se sont très vite laisser embarquer dans le monde fabuleux des livres.

Parce qu'il n'y a pas d'âge pour commencer à lire des histoires aux bébés, P'tit bout lit tout permet de donner un avant-goût de la lecture aux enfants de 6 mois à 3 ans.
Découverte de l'objet livre, comptines, chansons et jeux de doigts sont au programme afin d'initier les plus jeunes au plaisir des histoires.

Les bébés lecteurs avec Laetitia et Nelly

Cette animation, qui a lieu les jeudis matin en deux groupes et pendant 1/2 heure, est gratuite mais obligatoirement sur inscription.

PUBLICITÉ

Vous aussi souhaitez faire de la publicité pour votre entreprise ?
Contactez Virginie au 05.57.97.94.00.

Dimanche 4 avril
de 9h à 13h

MARCHÉ DE PRINTEMPS

Place du Village

Vente de plantes

Présentation des jardins partagés

Vide-grenier au profit du CCAS

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

www.saintcapraisdebordeaux.fr
@saintcapraisdebordeaux